

DATE : Le 7 novembre 2018

DESTINATAIRE / TO : Régie des alcools, des courses et des jeux

TÉLÉCOPIEUR / FAX :

EXPÉDITEUR / FROM : LES FILMS SÉVILLE

PAGES : 1

OBJET : RÈGLEMENT DE CONCOURS

RÈGLEMENTS DU CONCOURS « VICE »

En collaboration avec Association des étudiants en cinéma et jeu vidéo de l'Université de Montréal et Les Films Séville

- Le concours est annoncé sur le site concours des Films Séville (concouresfilmsseville.com) et sur les pages Facebook des entreprises participantes à partir du lundi 3 décembre 2018.
- Les participants doivent se rendre sur le site concouresfilmsseville.com et remplir le formulaire de participation avant le mardi 11 décembre 2018 23h59 en répondant à l'indice correctement qui se trouve sur la page Facebook des entreprises, succursales et compagnies participantes.
- Les fac-similés ne sont pas acceptés.
- Les Films Séville vous OFFRENT LA CHANCE DE GAGNER :
 - L'un des **5 laissez-passer doubles** pour la première du film VICE (en version traduite française) à Montréal le lundi 17 décembre à 19h30 au Cineplex Quartier Latin.
- Valeur totale des prix : **5 prix X 20\$ = 100\$**
- Le tirage au hasard parmi toutes les participations reçues a lieu le mercredi 12 décembre à midi chez Les Films Séville situé au 455, rue St-Antoine Ouest, Bureau 300, Montréal, H2Z 1J1.
- Les gagnants seront contactés par courriel et recevront leur prix par la poste.
- Les prix ne sont pas échangeables et doivent être acceptés tels quels.
- Limite d'une participation par personne pour toute la durée du concours.
- Les participants doivent avoir atteint l'âge de majorité dans leur province ou territoire de résidence en date du début du Concours ou avoir l'accord de leur parent ou tuteur.
- Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.
- Les employés, représentants ou agent de Films Séville ou de ses compagnies affiliées et les personnes avec qui ils sont domiciliés ne peuvent participer à ce concours.
- Dans le cas de première ou de visionnement spécial, il est impératif de souligner que le nombre de places dans la salle est limité et que la quantité de laissez-passer distribués peut excéder la capacité de la salle. Il est donc conseillé d'arriver tôt pour prendre possession des billets d'entrée. Le cinéma et Films Séville, ses filiales, compagnies liées (y compris Films Séville), associées et affiliées, ses successeurs, ayants droits, licenciés, cessionnaires, et leurs représentants, dirigeants, officiers, administrateurs, agents et employés, se dégagent de toute responsabilité à ce sujet. Un laissez-passer pour une entrée gratuite ultérieure sera offerte en contrepartie aux personnes ayant été refusées.
- En cas d'impossibilité de fournir le prix tel que décrit au présent règlement, Films Séville, ses sociétés et agences affiliées, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants et employés respectifs, se réservent le droit de substituer en tout ou en partie le prix pour un ou des prix d'une valeur approximativement équivalente.
- Le texte du règlement est disponible chez Les Films Séville (455, rue St-Antoine Ouest, Bureau 300, Montréal, Québec, H2Z 1J1) et sur le site web au www.concouresfilmsseville.com